



BRENNE
2025-2027



Page 1
Animation générale
Étude qualité de l'eau des étangs

Page 2
Projet local pour le bocage
Mesures agro-environnementales

Page 3
Projet PNA
Journée mondiale zones humides

Page 4
Classe Ramsar
Opération mares
En très bref...



ANIMATION GÉNÉRALE

« C'est reparti pour 3 ans ! »

Les Brèves se sont faites rares ces derniers temps (le dernier bulletin date de juillet 2024)... En effet, tous les maîtres d'ouvrage œuvraient à construire un nouveau programme d'actions pour la période 2025-2027. Et c'est chose faite !

Celui-ci suit la lignée du précédent. Il vise à répondre à deux enjeux du territoire qui restent inchangés : préservation de la biodiversité et de la ressource en eau. Nombre d'actions ont été reconduites (comme le projet bocage, la restauration des sources et des zones humides) ; et quelques unes ont fait leur apparition parmi lesquelles :

- l'opération boutons qui a pour objectif de mettre en valeur cet

élément paysager spécifique à la Brenne ;

- l'accompagnement du monde agricole dans la mise en place de systèmes agroforestiers ;
- la protection d'espèces comme la Cistude d'Europe ou les marouettes.

Du côté des maîtres d'ouvrage, quelques changements se sont opérés également. L'association Épipiméthée et le Syndicat des exploitants piscicoles de Brenne ont rejoint le projet tandis que le GDAB et la FAREC ne font plus partie des signataires.

À noter que le contrat devient Accord Territorial Zones Humides. Mais il ne s'agit là que d'un changement juridique de termes.



Comité de pilotage de l'ATZH (novembre 2024)



Paysage de Brenne



ÉTUDE QUALITÉ DE L'EAU DES ÉTANGS

« Clap de fin... Et après ? »

Après 4 années de travail, la mission confiée au bureau d'études Aquabio s'est achevée. Les analyses des prélèvements réalisés pendant 2 ans sur 48 étangs ont parlé !



Les résultats montrent que les données physico-chimiques (comme la température et le pH), auxquelles les propriétaires sont habitués, sont trop fluctuantes (variations journalières, saisonnières et annuelles) pour être représentatives et interprétables à l'échelle d'un étang.

A contrario, le suivi de la végétation et des insectes aquatiques (aboutissant à un indice appelé BECOME) permet d'évaluer la qualité du plan d'eau à un temps t et d'identifier les pressions qui peuvent perturber l'état de l'étang, le rendant plus fragile. Sur la base de cet indice, des préconisations de gestion dans le but d'améliorer la qualité de l'eau de l'étang peuvent être formulées, si nécessaire.

Le Parc souhaite appliquer la méthode afin de réaliser un suivi d'étangs sur le long terme. En parallèle, cette méthode peut également être utilisée dès à présent par les propriétaires d'étangs.



Présentation des résultats de l'étude sur la qualité de l'eau aux propriétaires





PROJET LOCAL POUR LE BOCAGE

« Création de Réseau Haies Centre-Val de Loire »

Depuis 2022, le Parc accompagné de Christophe Sotteau du cabinet AGROECO Expert et de Flore Del Rio de l'association SEPANT, membres du conseil d'administration de Réseau Haies France (anciennement Afac-Agroforesteries), se sont proposés pour créer et animer la mise en place d'une association à l'échelle régionale : Réseau Haies Centre-Val de Loire. Celle-ci doit permettre la promotion et l'accompagnement du développement de la haie et des systèmes agroforestiers en région Centre.



Suite à de nombreuses réunions (sur le terrain et en visio-conférence) avec les

techniciens agroforestiers de la région pour élaborer les statuts et définir les objectifs, une Assemblée générale constitutive (AGC) s'est tenue le 10 décembre à Blois. À cette occasion, les membres du CA ont été élus et la candidature du Parc à la présidence de l'association a été retenue à la majorité, pour une durée de 3,5 ans. La nouvelle association pourra s'appuyer sur l'expertise et les compétences des 14 structures agricoles et environnementales, des collectivités territoriales, de conseil en agroforesterie, des pépinières ainsi que des filières de valorisation de l'arbre et de la haie.

Le CA se réunira début 2025 afin de définir la feuille de route annuelle.

« Plus de 10 000 arbres plantés cette année »

En 2024, dans le cadre de son opération bouchures, le Parc a accompagné 17 projets de plantation, ce qui représente plus de 10 500 plants. Outre des agriculteurs, 3 communes ont bénéficié de l'opération : Lurais, Rosnay et Thenay.



La majorité des plants distribués sont estampillés *Végétal local*, marque avec laquelle le Parc travaille depuis 5 ans désormais et qui permet de s'assurer à la fois de la bonne traçabilité des plants mais aussi de leur bonne adaptation aux conditions pédoclimatiques du territoire.

Par ailleurs, près de 400 plants issus de la pépinière expérimentale de Prissac (créée en 2023) ont également été distribués.

Les plantations seront réalisées avec l'aide de Benoît Cordier, entrepreneur indépendant.

Afin de sensibiliser les scolaires, des chantiers de plantation ont été organisés avec deux classes du collège des Ménigouttes, une classe du collège de Tournon-Saint-Martin et une classe de primaire de l'école de Thenay. De plus, un groupe du club Nature animé par le CPIE Brenne-Berry participera à la plantation d'une haie sur la commune de Lurais.



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

« Remise des prix du concours prairies & parcours et PAEC 2025 »

Suite au concours Prairies & parcours 2024, une remise des prix a été organisée à la Maison du Parc le 5 décembre. L'EARL « La Charolaise » de Prissac a remporté le premier prix et représentera le Parc au concours général national, lors du salon international de l'agriculture de Paris, le 26 février.



Par ailleurs, un nouveau projet agro-

environnemental et climatique (PAEC) a été déposé par le Parc pour 2025. Toutefois, au vu de la baisse des crédits alloués et des exigences formulées par les financeurs des mesures, très peu de dossiers pourront être accompagnés cette année en comparaison des années précédentes.

Malgré cela, le Parc et ses partenaires techniques (la Chambre, le GDAB et Indre Nature) ont unanimement souhaité déposer un PAEC pour affirmer leur soutien au monde agricole.



AGC du Réseau Haies Centre-Val de Loire



Tri des plants de l'opération bouchures par l'équipe du Parc



1er prix du concours prairies & parcours



RESTAURATION DES HABITATS D'ESPÈCES PNA / PROJET ODONATES

« Le protocole affiné est en cours de validation »

Le projet visant à préserver les végétations aquatiques des étangs, propices aux odonates, touche à sa fin.



Débuté en 2022, il a consisté à :

- identifier les étangs à enjeux pour des espèces d'odonates (libellules et demoiselles) inscrites dans le programme d'actions national ;
- contacter les propriétaires de ces étangs afin d'obtenir leur accord pour entrer dans le projet ;
- réaliser un inventaire des odonates pour confirmer l'intérêt écologique actuel du site ;
- réaliser des exclos pour favoriser l'expression de la végétation et protéger de la prédation les odonates, et autres insectes aquatiques, en phase larvaire.

Les chiffres clés de cette action sont :

- 25 étangs retenus en Grande Brenne (zone cible du projet) et 16 conventions de partenariat signées avec leurs propriétaires ;

- 5 580 libellules observées au cours des relevés naturalistes pour 34 espèces (25 menacées sur le territoire et dont 9 sont des espèces inscrites au Plan national d'actions, PNA) ;
- 25 exclos construits : 15 petits (114 m²) et 10 grands (252 m²) ;
- 0,42 ha de surface en eau mise sous protection.

Les exclos ont été montés en pleine eau, à proximité de la berge, sur fond vaseux au profit d'une vidange ou d'un assec. Ils sont composés d'un grillage d'une hauteur de 1,20 m et d'une maille de 25 mm pour limiter la pénétration des prédateurs.

De nouveaux inventaires seront réalisés afin d'évaluer l'efficacité des exclos sur la population d'odonates. Néanmoins, on constate d'ores et déjà en quelques mois l'effet des exclos sur la croissance des végétaux.



Pose des piliers des exclos à l'aide d'une tarière



Fixation des fils de tension sur les exclos



JOURNÉE MONDIALE ZH

« Encore un mois rempli d'activités »

L'édition 2025 de la journée mondiale des zones humides 2025 se déroule localement du 31 janvier au 26 février autour du thème « Protéger les zones humides pour notre avenir commun ».



Pour son lancement le 31 janvier, deux événements ont été organisés. Tout d'abord, à l'heure du déjeuner, une table ronde a été menée par le CPIE Brenne-Berry et diffusée sur la radio locale Dynamo. Plusieurs invités (Vincent Sauret du Parc, Cécile Danel de la Réserve de Chérine et Sébastien Heslouis, agriculteur) ont pu échanger sur cette thématique et notamment sur les actions de sensibilisation et l'agriculture.

En fin de journée, c'est au cinéma du Blanc que la JMZH s'est poursuivie. La

soirée a débuté par la diffusion du court-métrage « Les sites Ramsar, terres d'eau, terres d'avenir » réalisé par l'association Ramsar France. Ensuite, c'est le documentaire « Castor, la force de la nature » qui a été présenté aux 80 spectateurs présents. Il s'en est suivi des échanges avec Basile Gerbaud et Rémi Masson, les réalisateurs du documentaire, ainsi que Vivien Airault (chargé de mission eau au Parc) et François Pinet (chargé de mission en écologie du Parc).

De nombreuses autres activités seront proposées tout au long du mois de février par les différents partenaires mobilisés : le Parc, la ludothèque du Parc, la Réserve de Chérine, Indre Nature, le CPIE et le Conservatoire d'espaces naturels.



Diffusion d'un documentaire sur les ZH au cinéma



Le castor, un allié des zones humides



Sortie terrain lors de la Classe Ramsar



CLASSE RAMSAR

« La zone humide Brenne
vue par les enfants »

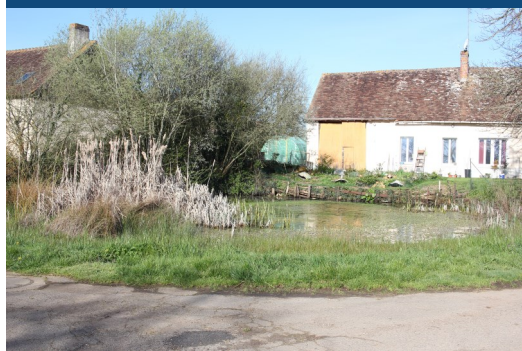
C'est une classe de CM1-CM2 de l'école de Poulligny-Saint-Pierre qui s'est lancée dans l'aventure dès la rentrée de septembre 2024. Durant les derniers mois, les élèves en ont déjà beaucoup appris sur les zones humides grâce à :



- une immersion en Brenne organisée en 2 temps : une matinée sur la zone humide de la Réserve de Massé ; l'après-midi à la Maison de la Nature pour effectuer un travail de recherche dans l'exposition permanente afin

- de découvrir les caractéristiques principales des zones humides ;
- une sortie sur l'étang Foucault pour découvrir une pêche d'étang et échanger avec des pisciculteurs, mais également comprendre que les zones humides sont une halte migratoire pour de nombreux oiseaux ;
- des ateliers artistiques avec Marie Corail qui va accompagner les enfants dans l'expression de leurs ressentis face à la découverte des zones humides.

La suite du programme sera tout aussi riche avec notamment un voyage sur l'île d'Arz (Morbihan) et des échanges autour des espèces exotiques envahissantes.



Mare de Tilly après restauration



OPÉRATION MARES

« 13 mares restaurées »

Cet hiver, 13 mares ont été restaurées en régie par la brigade technique du Parc :



3 manuellement (arrachage de typhas, bûcheronnage et débroussaillage des abords), 2 mécaniquement (curage et reprofilage des berges à l'aide d'une mini-pelle), 8 en combinant les deux techniques. Néanmoins, en raison de niveaux d'eau trop importants, plusieurs interventions mécaniques n'ont pu être réalisées.

Cette opération est maintenue dans l'ATZH. Elle sera en plus associée à une action de sensibilisation sur une commune. Les élus, citoyens et scolaires de cette commune seront invités à découvrir les mares de leur commune et leur intérêt ainsi qu'à participer aux inventaires et à la restauration d'une mare.

En 2025, c'est sur la commune de Vigoux que se déroulera cette action de sensibilisation. Une présentation aux élus sera organisée très prochainement.



Mare de Vilnet après restauration

EN TRÈS BREF...



Conception de systèmes
agroforestiers intra-parcellaires

Cette étude doit permettre d'identifier des espèces d'arbres ou d'arbustes pouvant produire du bois ou des fruits qui seraient plantés sur une parcelle tout en conservant la production agricole initiale (prairie/culture). Les essences



seront notamment sélectionnées pour leur capacité d'adaptation aux sols du PNR Brenne, ainsi qu'à son climat actuel et futur.

Ce travail pourra aboutir à la mise en place de cas concrets avec le concours financier du Pacte en faveur de la haie (programme ministériel).

L'ATZH EST FINANCÉ PAR :



Cofinancé par
l'Union européenne



Crédits photos :
PNRB, Rémi Masson